

## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR UN PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par le greffier adjoint de la Ville que :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 16 décembre 2024, le conseil a adopté le projet suivant :

#### **Projet de règlement SH-550.93 modifiant le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan.**

Le règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan dans le but:

- d'autoriser la construction d'habitations trifamiliales sur un lot situé dans la zone H-9520, avenue du Tour-du-Lac;
- d'agrandir la zone H-9516 à même une partie de la zone H-9520, avenue du Tour-du-Lac;
- d'agrandir la zone H-9520 (comprenant une zone de réserve) à même une partie de la zone H-9516, rue du Village;
- d'agrandir la zone H-9520 (comprenant une zone de réserve) à même une partie de la zone H-9521, rue Dostaler et rue Jean-Guy-Cardinal;
- d'apporter des corrections à la grille des spécifications applicable à la zone H-9520.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le :

**3 février 2025 à 17 heures,**  
dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville  
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan.

Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera, expliquera le projet et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement SH-550.93 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques, à l'adresse mentionnée ci-avant, durant les heures d'ouverture de bureau et vous pouvez obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées, en vous adressant au Service de l'aménagement du territoire.

Shawinigan, ce 22 janvier 2025

Me Steve St-Arnaud  
Greffier adjoint